
Norme internationale



8590

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Cinématographie — Enregistrements sonores sur copies 35 mm et 70 mm à pistes magnétiques — Caractéristiques d'enregistrement

Cinematography — Audio records on 35 mm and 70 mm motion-picture release prints with magnetic stripes — Recorded characteristics

Première édition — 1985-12-01

CDU 778.534.455

Réf. n° : ISO 8590-1985 (F)

Descripteurs : cinématographie, film cinématographique, film cinématographique 35 mm, film cinématographique 70 mm, enregistrement du son, enregistrement magnétique, caractéristique d'enregistrement.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 8590 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 36, *Cinématographie*.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Cinématographie — Enregistrements sonores sur copies 35 mm et 70 mm à pistes magnétiques — Caractéristiques d'enregistrement

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les caractéristiques des enregistrements sonores sur copies 35 mm à piste magnétique lorsqu'ils sont reproduits à la vitesse nominale de 24 images ou 25 images par seconde, ainsi que sur les copies 70 mm à piste magnétique lorsqu'ils sont reproduits à la vitesse nominale de 24 images par seconde.

2 Caractéristique d'enregistrement

Lorsqu'un signal sinusoïdal à amplitude constante est appliqué à l'entrée du système d'enregistrement, la caractéristique relative en valeurs effectives du flux magnétique en court-circuit doit décroître lorsque la fréquence augmente, de façon proportionnelle à l'impédance d'un réseau à résistance et capacité ayant une constante de temps de $\tau = 35 \mu\text{s}$ et $3\,180 \mu\text{s}$ (voir la note). La caractéristique définie précédemment est obtenue par la formule

$$L_{\phi} = C_0 - 10 \log_{10} \left[\frac{1 + (2\pi\tau_h)^2 f^2}{1 + 1/[(2\pi\tau)^2 f^2]} \right]$$

où

L_{ϕ} est le flux magnétique relatif enregistré, en décibels,

f est la fréquence, en hertz;

τ_l est la constante de temps de $3\,180 \mu\text{s}$;

τ_h est la constante de temps de $35 \mu\text{s}$;

C_0 est une constante calculée pour que $L_{\phi} = 0$ à la fréquence de référence de $1\,000 \text{ Hz}$.

Les valeurs numériques approximatives sont données dans le tableau pour des valeurs de caractéristiques d'enregistrement normalisées à $1\,000 \text{ Hz}$.

NOTE — Une constante de temps telle que celle définie par courbe de réponse en fréquence est une notation abrégée ayant la forme définie par une constante de temps de un ou plusieurs microsecondes. C'est un moyen commode de définir une courbe de réponse mais ceci ne doit pas être considéré comme un circuit électrique recommandé.

La caractéristique de reproduction correspondante est celle qui donne une réponse plate à la lecture d'une piste sonore enregistrée aux niveaux de flux relatifs de court-circuit, définis précédemment.